

Article 21 du Règlement

exigé une longue lutte. Voilà que l'on reproche encore une fois aux chômeurs leur chômage et aux pauvres leur indigence.

Nous voulons nous joindre à ces gens venus de loin pour exhorter le gouvernement conservateur à accorder la priorité à la création d'emplois. Je trouve particulièrement scandaleux que, en réduisant l'indexation, le gouvernement réduise les pensions de ces protestataires et de leurs concitoyens du même âge. Nous voulons que le premier ministre (M. Mulroney) leur présente des excuses et veille à faire donner du travail et des salaires convenables aux jeunes d'aujourd'hui.

* * *

LE CRTC

LES RESTRICTIONS SUR L'OCTROI DE LICENCES AUX STATIONS RADIO

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, je veux dénoncer les menaces faites à la liberté de la presse et des autres médias. En fin de semaine, l'Association des directeurs de nouvelles radiodiffusées et télévisées du centre du Canada, qui s'est réunie dans ma circonscription, a voté une résolution pour dénoncer les conditions injustes imposées par le CRTC avant d'octroyer une licence aux stations radio de Windsor et de Montréal.

Selon les membres de l'Association, le CRTC intimide les candidats en exigeant un minimum de 45 p. 100 de contenu dans les nouvelles et les commentaires. Aucun journal ni aucun magazine canadien ne pourrait supporter une telle contrainte, et il est tout à fait injuste de vouloir l'imposer aux médias électroniques.

L'intrusion gouvernementale dans les salles de nouvelles annule littéralement le rôle des journalistes. Il est fort bien de chercher à préserver l'identité canadienne, mais il serait difficile de passer sous silence l'information internationale.

Aucune station de radio ne devrait s'engager à diffuser tel pourcentage de nouvelles canadiennes, et le CRTC ne devrait jamais accepter un tel état de chose. Tous les autres aspects de la radiodiffusion sont réglementés par le tout-puissant CRTC lequel ne devrait pas se mêler de contrôler les nouvelles. Je pense que les contraintes concernant les villes de Windsor et de Montréal devraient disparaître immédiatement et qu'il ne devrait jamais plus en être question à l'avenir.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA RÉALISATION DES PROMESSES ÉLECTORALES

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, le gouvernement progressiste conservateur a tenu les promesses faites aux Canadiens. Nous avons promis de réduire le gaspillage gouvernemental et de limiter les dépenses du fédéral. Nous avons tenu parole.

Depuis le 4 septembre, plus de 4 milliards de dépenses ont été supprimées, les pensions des députés et sénateurs ont été réduites et 15,000 postes de fonctionnaires seront éliminés d'ici 1990.

Nous avons promis de réduire l'énorme déficit national et c'est ce que nous faisons. Grâce aux mesures prises l'automne dernier et dans le récent budget, le déficit sera réduit de 20 milliards au cours des cinq prochaines années. Nous avons promis des programmes sociaux justes et équitables et là aussi nous avons tenu parole.

Nous avons augmenté le crédit d'impôt-enfants et les pensions des anciens combattants et élargi l'application du programme d'allocation au conjoint.

Par dessus tout, nous avons promis des emplois et nous avons eu beaucoup de succès. Depuis les élections, 270,000 emplois ont été créés et l'industrie fait preuve d'une grande confiance.

Notre gouvernement a respecté ses engagements vis-à-vis des Canadiens. Nous avons renforcé l'économie, amélioré l'efficacité du gouvernement et réduit le chômage. Grâce aux mesures et aux politiques du gouvernement, le Canada s'est remis à l'œuvre.

* * *

LES CATASTROPHES

L'OCEAN RANGER—LES BÉNÉFICES QUE LES ASSURANCES ONT PERMIS À LA SOCIÉTÉ DE RÉALISER

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, dans le rapport annuel pour 1984 de la société américaine Ocean Drilling and Exploration Company Ltd., qui vient d'être publié, il est dit que le naufrage de l'*Ocean Ranger* a apporté à ODECO un bénéfice de 45 millions de dollars.

La plate-forme, évaluée à 33 millions de dollars, avait été assurée de telle sorte que la société a réalisé un bénéfice de 45 millions, qui figure dans les bénéfices par action ordinaire au rapport annuel. La société se vante également que sur une police d'assurance responsabilité envers les tiers au montant de 200 millions, il n'a été versé que 16 millions de dollars en indemnités. Il y a eu 84 pertes de vie, monsieur le Président, et la société a réalisé un bénéfice de 45 millions de dollars.

Ce même caractère scandaleux se retrouve dans la façon d'indemniser les familles des survivants. Les indemnités accordées aux familles américaines sont deux fois plus élevées en moyenne que celles des familles terre-neuviennes. Dans le cas du célibataire décédé, la société a offert par exemple \$150,000 à la famille lorsqu'il s'agissait d'un Américain, et \$75,000 lorsqu'il s'agissait d'un Canadien.

Il y a un nuage de scandale et d'indifférence qui surplombe toute cette affaire. La société américaine et ses gros actionnaires ont réalisé un bénéfice de 45 millions de dollars, et en plus le montant offert en indemnité dépendait du pays d'origine. Il faudrait que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de Terre-Neuve fassent enquête en priorité. Il faudrait également qu'ils disent aux travailleurs en mer pour quelle raison les procédures d'évacuation n'ont pas été modifiées depuis le naufrage . . .

M. le Président: Je dois informer le député qu'il a épuisé ses 90 secondes. Le député d'Essex-Windsor (M. Langdon).